

Bruxelles, le 4 juin 2026  
(OR. en)

10143/26

ECOFIN 751  
UEM 229  
SOC 339  
EMPL 168  
COMPET 698  
ENV 641  
EDUC 223  
ENER 340  
JAI 752  
GENDER 79  
JEUN 120  
SAN 416  
*ECB*  
*EIB*

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	3 juin 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 226 final
Objet:	Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL relative aux politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi de la Finlande

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 226 final.

p.j.: COM(2026) 226 final



Bruxelles, le 3.6.2026  
COM(2026) 226 final

Recommandation de

**RECOMMANDATION DU CONSEIL**

**relative aux politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi de la  
Finlande**

{SWD(2026) 226 final}

## RECOMMANDATION DU CONSEIL

### relative aux politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi de la Finlande

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil <sup>(1)</sup>, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive et la résilience au moyen de réformes et d'investissements, ainsi que de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.
- (2) Le 16 juillet 2025, la Commission a adopté sa proposition de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 <sup>(2)</sup>. Cette proposition vise à renforcer l'efficacité

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

<sup>2</sup> Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires

du financement de l'Union en réduisant la fragmentation de l'architecture financière et à aider les États membres à coordonner leur politique économique conformément à l'article 175 du TFUE <sup>(3)</sup>.

- (3) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire 2025 de la Finlande. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Finlande n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro <sup>(4)</sup> le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (4) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale au cours des cinq prochaines années. Elle désigne les trois impératifs de transformation que sont l'innovation, la décarbonation et la compétitivité, ainsi que la sécurité, comme les piliers essentiels d'une croissance économique durable. Le Semestre européen est aligné sur la boussole pour la compétitivité, de manière que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.
- (5) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) <sup>(5)</sup>, dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que le financement de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisqu'ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.

---

maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 [COM(2025) 565 final]. La proposition de règlement fait actuellement l'objet de négociations avec les colégislateurs.

<sup>3</sup> Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 [COM(2025) 565 final]. La proposition de règlement fait actuellement l'objet de négociations avec les colégislateurs.

<sup>4</sup> JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

<sup>5</sup> Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

- (6) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour la Finlande. Ce rapport évalue les progrès accomplis par la Finlande à l'égard des recommandations qui lui ont été adressées et fait le point sur la mise en œuvre, par la Finlande, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il identifie les défis les plus pressants auxquels la Finlande est confrontée. Il a également évalué les progrès accomplis par la Finlande dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.
- (7) Le 20 janvier 2026, le Conseil a adopté une recommandation au titre de l'article 126, paragraphe 7, du TFUE visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit public excessif en Finlande<sup>(6)</sup>. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux suivants pour les dépenses nettes: 1,3 % en 2026, 1,5 % en 2027 et 1,8 % en 2028, ce qui correspond à des taux de croissance cumulés calculés par rapport à l'année de référence 2024 de 2,5 % en 2026, 4,1 % en 2027 et 5,9 % en 2028. La trajectoire de correction des dépenses nettes fixée dans ladite recommandation remplace les taux de croissance maximaux pour les dépenses nettes établis pour 2026 et les années suivantes par la recommandation du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel à moyen terme de la Finlande<sup>(7)</sup> <sup>(8)</sup>. Toutefois, les taux de croissance maximaux pour les dépenses nettes qui étaient fixés dans cette dernière recommandation pour l'année 2025, à savoir 1,6 % par an et 5,3 % cumulativement par rapport à l'année de référence 2023, restent pertinents pour évaluer la conformité jusqu'en 2025 inclus. Sur la base de l'évaluation du 3 juin 2026 réalisée par la Commission afin de déterminer si des actions suivies d'effets ont été entreprises<sup>(9)</sup>, la procédure de déficit excessif à l'égard de la Finlande est suspendue.
- (8) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander de manière coordonnée l'activation de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense<sup>(10)</sup>, et cette proposition a été saluée par le Conseil européen du 6 mars 2025. À la suite de la demande formulée par la Finlande, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté le 8 juillet 2025 une recommandation autorisant la Finlande à s'écarter des taux de croissance maximaux recommandés pour

---

<sup>6</sup> Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 autorisant la Finlande à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en vertu du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale) (JO C, C/2025/3966, 20.8.2025, ELI: <http://eur-lex.europa.eu/eli/C/2025/3966/oj>).

<sup>7</sup> Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Finlande (JO C, C/2025/656, 10.2.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/656/oj>).

<sup>8</sup> Le point 2 et l'annexe II («Ensemble de réformes et d'investissements sous-tendant une prolongation à sept ans de la période d'ajustement») de la recommandation du 21 janvier 2025 continuent de s'appliquer.

<sup>9</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 – Paquet de printemps [COM(2026) 200 final].

<sup>10</sup> Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance», Bruxelles, 19.3.2025, C(2025) 2000 final.

les dépenses nettes<sup>(11)</sup>. Durant la période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028), la Finlande pourra redéfinir l'ordre de priorité des dépenses publiques ou accroître les recettes publiques, de sorte que l'augmentation durable des dépenses de défense ne compromette pas la viabilité budgétaire à moyen terme.

- (9) Le 30 avril 2026, la Finlande a présenté son rapport d'avancement annuel 2026<sup>(12)</sup> sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, d'une part, et la mise en œuvre des réformes et investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement ainsi que des réformes et investissements visant à répondre aux grands défis identifiés dans les recommandations qui lui ont été adressées dans le cadre du Semestre européen, d'autre part. Le rapport sur l'action engagée au titre de la procédure concernant les déficits excessifs est intégré dans le rapport d'avancement annuel.
- (10) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 0,2 % et l'inflation mesurée par l'IPCH s'est établie à 1,8 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 0,8 % en 2026 et de 1,4 % en 2027, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,4 % en 2026 et à 1,9 % en 2027.
- (11) Sur la base des données communiquées par Eurostat<sup>(13)</sup>, le déficit public de la Finlande a reculé, passant de 4,4 % du PIB en 2024 à 3,4 % en 2025. Ce recul du déficit en 2025 s'explique principalement par l'incidence de mesures d'augmentation des recettes, telles que l'augmentation du taux de TVA mise en œuvre fin 2024, et une croissance modérée des dépenses. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur un déficit de 4,5 % du PIB en 2026 et de 4,6 % du PIB en 2027. Cette augmentation du déficit en 2026 reflète principalement la hausse des investissements publics liés à la livraison d'avions de combat F53, partiellement reportée de 2025 à 2026, et l'augmentation des paiements d'intérêts.
- (12) D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire<sup>(14)</sup>, qui inclut les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était restrictive, à hauteur de 1,5 % du PIB, en 2025. D'après les projections, elle devrait être expansionniste et s'établir à 0,7 % du PIB en 2026, et être globalement neutre en 2027.
- (13) Sur la base des données fournies par Eurostat<sup>(15)</sup>, la dette publique de la Finlande a augmenté, passant de 82,4 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 88,5 % du PIB à la fin de l'année 2025. L'augmentation du ratio d'endettement en 2025 s'explique

---

<sup>11</sup> Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 autorisant la Finlande à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en vertu du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale) (JO C, C/2025/3966, 20.8.2025, ELI: <http://eur-lex.europa.eu/eli/C/2025/3966/oj>).

<sup>12</sup> Les rapports d'avancement annuels pour 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: [https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports\\_en?prefLang=fr](https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr).

<sup>13</sup> Eurostat, Euro-indicateurs du 22 avril 2026.

<sup>14</sup> L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'Union.

<sup>15</sup> Eurostat, Euro-indicateurs du 22 avril 2026.

principalement par un déficit public persistant et un important ajustement stocks-flux positif, ainsi que par une croissance modeste du PIB nominal. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une augmentation du ratio de la dette au PIB, qui passerait à 91,2 % d'ici la fin de l'année 2026 et à 93,1 % d'ici la fin de l'année 2027. L'augmentation en 2026 résulte principalement d'un déficit public plus élevé, qui n'est que partiellement compensé par une croissance plus rapide du PIB nominal, l'ajustement stocks-flux jouant un rôle marginal.

- (14) Sur la base des données d'Eurostat <sup>(16)</sup>, le total des dépenses publiques de défense de la Finlande s'est élevé à 1,7 % du PIB en 2025, ce qui correspond à une augmentation de 0,5 point de pourcentage du PIB par rapport à l'année de référence 2021. D'après les prévisions du printemps 2026 de la Commission, il devrait s'établir à 2,6 % du PIB en 2026, ce qui correspond à une augmentation de 1,4 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021.
- (15) L'Union reste confrontée à des risques de ruptures d'approvisionnement énergétique et de volatilité élevée des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, la Finlande n'a pas adopté de nouvelles mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises <sup>(17)</sup>.
- (16) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Finlande ont diminué de 0,7 % en 2025 et augmenté de 2,6 %, en cumulé, sur 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 a été inférieure au taux de croissance maximal recommandé par le Conseil en janvier 2025. Si l'on examine conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes a aussi été inférieur au taux de croissance maximal recommandé.
- (17) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Finlande devraient augmenter de 4,1 % en 2026 et de 3,3 %, en cumulé, sur 2025 et 2026. La croissance des dépenses nettes prévue pour 2026 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé par le Conseil en janvier 2026, avec un écart de 1,5 % du PIB en termes annuels. Si l'on considère conjointement les années 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est également supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,5 % du PIB sur une base cumulée. Toutefois, sur la base des projections actuelles pour les dépenses de défense, l'écart prévu se situe dans les limites de la flexibilité permise par la clause dérogatoire nationale.
- (18) La recommandation approuvant le plan à moyen terme de la Finlande précise l'ensemble des réformes et investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement, avec un calendrier de mise en œuvre. Compte tenu des informations fournies par la Finlande dans son rapport d'avancement annuel, la Commission estime que la mise en œuvre des étapes clés de ces réformes et investissements, qui étaient attendues pour le 30 avril 2026, semble globalement en bonne voie. En ce qui

---

<sup>16</sup> Eurostat, Dépenses publiques ventilées selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

<sup>17</sup> Situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

concerne la correction des déficits des «régions de bien-être», bien que la croissance des dépenses ait ralenti, les déficits cumulés de certaines de ces régions sont jugés trop importants pour être corrigés d'ici la fin de l'année 2026 sans que la fourniture des services en soit compromise. Le gouvernement a donc présenté une proposition visant à prolonger le délai jusqu'à la fin de 2029 pour les régions ayant des plans crédibles pour remédier au déficit. La Commission considère que, dans l'ensemble, la Finlande a respecté ses engagements de manière satisfaisante <sup>(18)</sup>. La Finlande doit faire face à des défis persistants en matière de viabilité budgétaire. En 2025, le déficit public a atteint 3,4 % du PIB et la dette publique a augmenté pour s'établir à 88,5 % du PIB. Bien que le gouvernement ait adopté d'importantes mesures d'assainissement en 2023 et 2024 et que d'autres mesures soient prévues dans le budget 2026, si d'autres mesures ne suivent pas, la dette publique ne devrait pas se stabiliser. En 2024, les dépenses publiques de la Finlande, qui représentaient 57,7 % du PIB, étaient toujours les plus élevées de l'Union. Il est crucial d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques pour retrouver une marge de manœuvre budgétaire, garder de la marge pour pouvoir réaliser les investissements publics nécessaires et faire face aux pressions sur les dépenses liées au vieillissement de la population. Des revues des dépenses peuvent aider à trouver des pistes pour accroître l'efficacité des dépenses publiques. Des revues annuelles ciblées des dépenses devraient être publiées pour la première fois en 2026, et une nouvelle revue complète est prévue avant les élections de 2027. La Finlande gagnerait à conserver la pratique consistant à procéder à des revues régulières et détaillées des dépenses en les assortissant de recommandations claires et exploitables, et à tenir systématiquement compte des résultats de ces revues dans le processus budgétaire. Cela est particulièrement important pour le système de protection sociale, dont les dépenses se sont élevées à 26 % du PIB en 2024, un taux nettement supérieur à la moyenne de l'Union, qui était de 19 % du PIB. Le système de protection sociale finlandais est très complet mais complexe, et susceptible de décourager le travail. Depuis 2023, plusieurs réformes ont été adoptées pour simplifier et améliorer son efficacité et renforcer les incitations au travail, notamment la réforme instaurant la prestation générale de sécurité sociale et la réforme globale de l'aide sociale, toutes deux prenant effet en 2026. Si ces deux réformes devaient améliorer l'efficacité du système de protection sociale et renforcer les incitations au travail, leur incidence sur la viabilité budgétaire reste incertaine. Dans le même temps, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté, et les analyses d'impact suggèrent que les réformes récentes ont eu plus d'effets défavorables sur les groupes vulnérables que prévu. Il convient d'accorder une attention particulière à la prise en compte des besoins des groupes vulnérables, tout en améliorant l'efficacité des dépenses.

- (19) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient largement les instruments de financement de l'Union, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre, ainsi que dans le contexte du Semestre européen.
- (20) La mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ) et du Fonds social européen plus (FSE+), est plus avancée en

---

<sup>18</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 – Paquet de printemps [COM(2026) 200 final].

Finlande que dans la moyenne de l'UE en ce qui concerne les paiements, même si le taux de sélection des projets reste inférieur à la moyenne de l'UE. Il est important de maintenir la dynamique actuelle et de garantir la réalisation rapide des investissements, tout en maximisant leur impact sur le terrain. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements mentionnés par la Finlande dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités recensées dans le règlement sur l'examen à mi-parcours <sup>(19)</sup>, soient déployés rapidement et efficacement. La situation géopolitique a également eu des répercussions négatives sur les perspectives socio-économiques de la Finlande, en particulier dans ses régions frontalières orientales, et il serait important de renforcer la résilience et l'attractivité de ces régions.

- (21) La Finlande est confrontée à plusieurs défis liés à la compétitivité, à la décarbonation, à l'emploi et à la mise en œuvre de la réforme des services sociaux et de soins de santé.
- (22) La Finlande figure parmi les pays de l'Union qui affichent les meilleurs résultats en matière d'innovation, grâce à une population hautement qualifiée, un grand nombre de spécialistes des TIC, une utilisation généralisée des technologies numériques par les entreprises, une forte collaboration internationale en matière de recherche, une activité de capital-risque et un écosystème dynamique de jeunes pousses, notamment dans le domaine des «deep tech». Les dépenses de R & D ont continué de progresser en direction de l'objectif national de 4 % du PIB d'ici à 2030. Toutefois, ces bons résultats sur le front de l'innovation ne se sont pas traduits par une croissance plus forte de la productivité, qui est restée faible depuis le déclin du secteur de l'électronique au début des années 2010. Pour que l'innovation contribue plus efficacement à la croissance, les résultats de la recherche doivent être commercialisés et diffusés plus largement dans l'ensemble de l'économie. La coopération entre les entreprises et le monde universitaire joue un rôle décisif dans la commercialisation de l'innovation. En Finlande, la collaboration entre les entreprises menant des activités d'innovation et les universités et instituts de recherche a diminué au fil du temps, et le financement par les entreprises de la R & D dans l'enseignement supérieur a stagné. Les PME, en particulier, éprouvent des difficultés à coopérer avec les universités et les organismes de recherche et à accéder aux instruments de financement pertinents. Le soutien aux activités d'innovation autres que la R & D a également faibli, ce qui peut entraver l'adoption des innovations par le marché. Si les fonds complémentaires consacrés à la collaboration entre les entreprises et les organismes de recherche ont augmenté, une augmentation supplémentaire du nombre de projets communs entre l'industrie et les universités contribuerait à renforcer le transfert de connaissances. Pour améliorer la commercialisation de l'innovation, il est également nécessaire de renforcer les compétences entrepreneuriales et de soutenir les chercheurs. Bien que la Finlande ait mis en place un enseignement à l'entrepreneuriat à différents niveaux, elle n'a toujours pas de stratégie globale pour renforcer les capacités entrepreneuriales des chercheurs. Dans l'ensemble, tout en respectant sa marge de manœuvre budgétaire limitée, la Finlande gagnerait à maintenir des conditions favorables à la prospérité des écosystèmes de R & D, en veillant notamment aussi à ce que les stratégies d'innovation régionales et locales soient utilisées de manière stratégique.

---

<sup>19</sup> Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

- (23) La Finlande dispose d'un écosystème dynamique de jeunes pousses. Bien que les investissements en capital-risque par rapport au PIB soient supérieurs à la moyenne de l'UE, la phase d'accélération continue de constituer un défi étant donné que les fonds nationaux sont souvent trop petits pour avoir le rôle principal ou co-investir dans les cycles de financement au stade avancé. Les prêts bancaires sont largement disponibles, mais ce n'est pas l'instrument approprié pour financer l'expansion des jeunes pousses. En conséquence, les entreprises innovantes, en particulier celles des secteurs à forte intensité de capital, peuvent éprouver des difficultés à obtenir des financements pour soutenir leur croissance et pourraient se délocaliser à l'étranger ou chercher des financements sur les marchés étrangers. Bien que l'accès au financement soit généralement adéquat et que, entre autres mesures, un récent réexamen de la stratégie de l'entreprise publique d'investissement TESI ait contribué à combler les lacunes en matière de financement à grande échelle, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir des flux de capitaux suffisants vers les entreprises à forte innovation. Élargir l'accès au financement du passage à l'échelle permettrait de soutenir la croissance des entreprises, la diffusion de l'innovation et la création d'emplois, et stimulerait la croissance globale de la productivité. La Finlande pourrait utilement prendre les mesures suivantes: i) accroître la participation des investisseurs de détail aux marchés de croissance, par exemple en renforçant l'attractivité et la flexibilité des comptes d'épargne en actions (*osakesäästötili* ou OST) afin d'orienter l'épargne des ménages vers des entreprises à forte croissance; ii) rationaliser les procédures d'investissement transfrontières pour les investisseurs; iii) instaurer des incitations fiscales ciblées pour les investissements dans les entreprises en expansion et les entreprises à forte croissance en réformant le traitement fiscal du capital-risque; et iv) réformer l'imposition des dividendes payés par des sociétés non cotées.
- (24) La Finlande est une petite économie ouverte qui est confrontée à des défis en matière de sécurité économique, notamment du fait de sa dépendance à l'égard des chaînes de valeur mondiales. En ce qui concerne la sécurisation de ses flux économiques critiques, il importe que la Finlande continue de développer ses capacités à prévenir d'éventuelles perturbations, ainsi qu'à y réagir et à s'y adapter, y compris en ce qui concerne les dimensions cyber et hybride et les infrastructures critiques qui sont vitales pour l'économie. Une grande proportion d'entreprises finlandaises a signalé des incidents de sécurité informatique ayant engendré des répercussions significatives. En outre, la série d'incidents ayant concerné des infrastructures critiques sous-marines destinées au transport de données, de gaz et d'électricité dans la région de la mer Baltique démontre la vulnérabilité de ces infrastructures. La Finlande gagnerait à soutenir des chaînes de valeur stratégiques et des flux économiques au moyen de mesures telles que la protection des infrastructures critiques et le maintien d'une cybersécurité de pointe.
- (25) La Finlande a inscrit dans la loi son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2035. Pour atteindre cet objectif, elle doit faire des progrès plus rapides en matière de réduction des émissions nettes de carbone. La Finlande a pris des mesures décisives pour réduire les émissions liées à la production d'énergie, et des investissements importants ont été réalisés pour accélérer la décarbonation de l'industrie.
- (26) Il est important que la Finlande poursuive ses efforts de décarbonation de l'industrie, non seulement parce qu'ils permettent de réduire les émissions, mais aussi parce qu'ils constituent une source de compétitivité. Le développement industriel propre est au cœur du futur modèle économique de la Finlande. La Finlande affiche les prix de l'électricité les plus bas de l'UE, ce qui procure un avantage notable aux industries qui

ont déjà remplacé l'utilisation des combustibles fossiles. Cela va de pair avec une augmentation des investissements dans les technologies vertes et l'économie circulaire. Si la Finlande est à l'avant-garde du développement de technologies vertes, telles que l'énergie éolienne terrestre, les systèmes énergétiques durables, les infrastructures de batteries et l'hydrogène vert, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour faire de ces technologies des secteurs marchands soutenant l'économie finlandaise de demain. Pour réduire sa dépendance à l'égard des importations de matériaux essentiels et d'intrants industriels, la Finlande doit améliorer son taux d'utilisation circulaire des matériaux et la productivité des ressources, qui restent parmi les plus faibles de l'UE. Pour soutenir la transition écologique dans l'industrie, il sera crucial que la Finlande veille à garantir la disponibilité de compétences vertes.

- (27) Le secteur des transports joue un rôle capital dans la réalisation des objectifs climatiques de la Finlande, étant donné qu'il recèle un grand potentiel de réductions supplémentaires des émissions. Après une période prolongée de baisse des émissions, les derniers chiffres indiquent une inversion de cette tendance, les émissions ayant augmenté ces dernières années. La réalisation des objectifs de la Finlande pour 2030 en matière de décarbonation des transports nécessite d'accélérer les investissements dans des domaines tels que l'électrification des véhicules particuliers et la mobilité à émissions nulles, les liaisons de transport public pour réduire la dépendance à la voiture et la décarbonation des transports interurbains, ainsi que d'entreprendre des réformes pour encourager davantage cette transition. Ces mesures peuvent procurer un avantage concurrentiel à la Finlande tout en soutenant la décarbonation du secteur des transports d'une manière socialement équitable et inclusive.
- (28) Les pressions accrues qui s'exercent sur les forêts et les émissions provenant des tourbières drainées contribuent à la dégradation des puits de carbone. Si, historiquement, les forêts finlandaises ont toujours constitué un puits de carbone majeur, les évolutions récentes ont entraîné un déclin notable de ce puits. Des mesures ont été proposées pour augmenter la croissance des forêts et renforcer leur résilience, mais elles n'ont qu'une portée limitée et ne devraient pas produire d'effets avant un long moment. La croissance et la résilience des forêts sont nécessaires pour renforcer à moyen et à long terme ce puits naturel et permettre la réalisation de l'objectif de neutralité carbone de la Finlande. La diminution des taux de croissance des forêts s'explique non seulement par l'exploitation des forêts, mais aussi par leur âge et par des raisons liées au changement climatique, notamment des sécheresses et des températures historiquement élevées. En outre, l'écart entre les absorptions nettes prévues et l'objectif UTCATF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) de la Finlande pour 2030 est le deuxième plus grand écart prévu parmi les États membres de l'UE, même si les projections comportent une grande part d'incertitude. Pour améliorer le puits de carbone, il est nécessaire de renforcer les pratiques de gestion durable des terres et les investissements dans la résilience climatique. De nouvelles mesures décisives sont nécessaires pour renforcer le puits de carbone et faire en sorte que l'objectif de neutralité carbone de la Finlande reste atteignable.
- (29) Le taux de chômage a augmenté en 2025 pour s'établir à 9,7 %, ce qui s'explique en partie par une participation accrue au marché du travail, tandis que le taux d'emploi est tombé à 76,3 %. Le taux de chômage de longue durée a grimpé jusqu'à 2,4 % en 2025, dépassant ainsi la moyenne de l'UE. Le taux de chômage des jeunes s'est hissé à 21,8 % en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de l'UE, le pourcentage

de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation atteignant 11,0 %. La Finlande a pris plusieurs mesures d'activation de la main-d'œuvre, en réformant notamment le système de sécurité sociale et en créant des zones d'emploi municipales. Toutefois, il ressort des statistiques nationales que la participation aux politiques actives du marché du travail diminue depuis 2022. Les municipalités doivent faire face à des coûts élevés liés aux paiements des prestations de chômage ainsi qu'à la fourniture de services publics de l'emploi, la demande pour ces deux types de prestations étant exceptionnellement élevée en période de ralentissement conjoncturel. La Finlande devrait s'efforcer de davantage axer ses politiques actives du marché du travail sur les groupes ayant le plus besoin de services, tels que les jeunes et les chômeurs de longue durée, ce qui contribuerait à améliorer l'efficacité des dépenses et à mieux accompagner les transitions vers le travail dans la situation exceptionnelle que connaît la Finlande sur le marché du travail.

- (30) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour relever d'urgence les défis structurels liés au capital humain dans les domaines des compétences et de l'éducation, qui entravent la compétitivité. Les recommandations spécifiquement adressées à la Finlande en 2026 peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union.
- (31) Un accroissement de l'offre de travailleurs qualifiés, y compris au moyen de l'enseignement formel et du perfectionnement et de la reconversion professionnels des adultes, serait bénéfique pour la productivité, la compétitivité et la croissance économique de la Finlande. En 2025, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur en Finlande a diminué pour s'établir à 38,2 %, ce qui était inférieur à la moyenne de l'UE, qui était de 44,8 %, et très en deçà de l'ambition de la Finlande d'atteindre 50 % d'ici à 2030. Dans le même temps, le taux de chômage des personnes possédant un niveau d'éducation équivalent ou inférieur au premier cycle de l'enseignement secondaire a atteint 22,9 %, ce qui montre que les pénuries de compétences constituent un obstacle majeur à l'emploi. Malgré des taux élevés d'inscription dans les filières scientifiques, technologiques, mathématiques et de l'ingénierie, plusieurs professions hautement qualifiées continuent de souffrir de pénuries de main-d'œuvre. Pour remédier aux pénuries de compétences à long terme, il est essentiel d'élargir l'offre de l'enseignement supérieur, en l'alignant étroitement sur la demande du marché du travail, et d'augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.
- (32) La réforme des services sociaux et de soins de santé, qui a instauré le nouveau système de prestation de services au début de l'année 2023, a ralenti l'augmentation des coûts et rendu l'accès aux services de soins de santé primaires plus équitable. Néanmoins, des disparités persistent en matière de viabilité financière et de prestation de services entre les différentes «régions de bien-être». Les besoins médicaux non satisfaits autodéclarés restent parmi les plus élevés de l'Union. Dans le même temps, le vieillissement de la population met à mal la résilience et la viabilité budgétaire du secteur social et des soins de santé finlandais, y compris le système de soins aux personnes âgées. Un pilotage renforcé des services sociaux et de soins de santé et du modèle de financement pour les «régions de bien-être», ainsi que l'intégration des différents systèmes informatiques et l'exploitation des données et de l'IA, pourraient concourir aux efforts visant à répondre aux besoins non satisfaits, à réduire les disparités et à réduire encore davantage les inefficiences du système de prestation de services. Relever ces défis contribuerait également à soutenir la convergence sociale

ascendante, comme préconisé dans le cadre de la seconde étape de l'analyse par pays du cadre de convergence sociale réalisée par les services de la Commission <sup>(20)</sup>.

- (33) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2026 que lesdits États membres prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur PRR, pour mettre en œuvre la recommandation 2026 concernant la politique économique de la zone euro. La recommandation 1 aidera la Finlande à mettre en œuvre les première, deuxième, troisième et cinquième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 2 l'aidera à mettre en œuvre la quatrième recommandation concernant la politique économique de la zone euro, les recommandations 3 et 4 l'aideront à mettre en œuvre la septième recommandation concernant la zone euro, et la recommandation 5 l'aidera à mettre en œuvre la cinquième recommandation concernant la zone euro,

RECOMMANDE que la Finlande s'attache, en 2026 et 2027:

1. à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 20 janvier 2026, en vue de mettre un terme à la situation de déficit excessif tout en faisant usage de la flexibilité permise par la clause dérogatoire nationale pour l'augmentation des dépenses de défense; à renforcer ses dépenses et sa préparation en matière de défense tout en garantissant l'efficacité des dépenses et en adaptant progressivement le budget afin de maintenir des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que toutes les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie résultant de la crise soient temporaires, visent à protéger les ménages vulnérables ou à répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements pris au titre du cadre budgétaire de l'UE; à mettre en œuvre l'ensemble des réformes et des investissements qui sous-tendent la prolongation de la période d'ajustement, comme recommandé par le Conseil le 21 janvier 2025; à améliorer l'efficacité des dépenses publiques en procédant à des revues régulières et détaillées des dépenses et en les assortissant de recommandations claires et exploitables à prendre en considération dans le processus budgétaire, y compris des revues du système de sécurité sociale afin de renforcer la viabilité à long terme des finances publiques tout en répondant aux besoins des groupes vulnérables;
2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à maintenir la dynamique de mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur la réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques et les flexibilités prévues dans le contexte de l'examen à mi-parcours du cadre de la politique de cohésion; à relever les défis spécifiques sur les plans socio-économique, de la sécurité et de la préparation civile auxquels doivent tout particulièrement faire face les régions situées à la frontière extérieure orientale de l'UE;
3. à renforcer l'écosystème de R & D et à améliorer la commercialisation de l'innovation i) en intensifiant la coopération entre les entreprises et le monde universitaire dans le cadre de projets communs, et ii) en améliorant les compétences

---

<sup>20</sup> [SWD\(2026\) 122 — Seconde étape de l'analyse par pays de la convergence sociale fondée sur le cadre de convergence sociale \(CCS\), 2026.](#)

entrepreneuriales des chercheurs et le soutien à ceux-ci; à élargir l'accès au financement du passage à l'échelle pour les jeunes pousses innovantes et les entreprises à forte croissance et à renforcer l'écosystème du financement sur fonds propres; à renforcer la sécurité économique, y compris en ce qui concerne les infrastructures critiques et la cybersécurité;

4. à réduire les émissions de carbone en stimulant les investissements publics et privés dans la décarbonation de l'industrie et des transports (notamment par l'électrification) ainsi que dans les technologies vertes et les solutions axées sur l'économie circulaire, et en renforçant l'utilisation durable des terres et des ressources forestières;
5. à mieux déterminer les cibles de ses politiques actives du marché du travail; à remédier aux pénuries de compétences et à l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences en assurant la reconversion et le perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre et en élargissant l'offre de l'enseignement supérieur pour les compétences les plus demandées sur le marché du travail; à continuer à améliorer l'efficacité des services sociaux et de soins de santé tout en poursuivant les efforts visant à améliorer l'accès aux services, y compris aux services de soins aux personnes âgées.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*  
*Le président/La présidente*